



Négociations

"Organisation et temps de travail des cadres à EDF SA"



Accord catégoriel ATT EDF SA, retour par la fenêtre...

La négociation à marche forcée qui vient de se dérouler en ce début d'année 2016 après l'échec de celle de 2015 ne change rien de fondamental sur ce qui était contenu dans le projet d'avenant concernant le forfait jours.

L'objectif de la Direction est toujours de faire travailler tous les cadres 209 jours avec une perte de RTT et des jours de disponibilité.

Dans cette négociation express, la position de la FNME CGT était claire : porter le mandat que l'expression de 18 000 agents dont 12 000 cadres lui avaient donné lors la consultation **"Rejet du forfait jours et exigence de négociation sur l'organisation du travail"**.

Par sa présence à la négociation en observation, la CGT a fortement contribué à lever le conditionnement de la négociation sur l'organisation du travail à la validation du forfait jours.

Au final, l'accord catégoriel soumis à signature ne diffère que de très peu la proposition de 2015.

Etant entendu que c'est l'échec de la négociation de l'époque qui a rendu le forfait jours optionnel, reste à savoir si la Direction respectera le volontariat des agents ou, comme en 1999, fera pression pour que tous les cadres passent au forfait.

Dans ce contexte, conformément au mandat donné lors de la consultation des salariés en 2015, la FNME CGT ne signera pas cet accord.

Si d'autres organisations syndicales valident cet accord, ce sera un recul social pour l'ensemble de l'encadrement d'EDF SA.

Dès à présent, la FNME CGT invite l'ensemble des salariés à s'exprimer fortement dans les mobilisations à venir autour de l'avenir industriel d'EDF.

L'aménagement du temps de travail de l'encadrement est un pan important des économies d'échelle que compte mettre en œuvre la Direction d'EDF, une nouvelle fois au détriment des salariés.

La FNME CGT invite l'ensemble des cadres à exprimer leur rejet de cette augmentation du temps de travail. Elle reste à leur écoute pour construire d'autres solutions qui seront portées lors de la négociation sur l'organisation du travail qui va débuter en février.

Montreuil, le 20 janvier 2016